

# PROMOTIONS 1<sup>er</sup> degré - CAPD du 16 décembre 2016

Fiche de suivi à envoyer au SE-Unsa : 54@se-unsa.org

**Rappel** : Lors de ses différents congrès, le SE-UNSA a toujours défendu une position nationale :

- « Dans le premier degré, par souci d'équité de traitement des collègues sur tout le territoire, le SE-UNSA revendique - l'harmonisation de la définition des critères utilisés dans les barèmes départementaux.
- la possibilité d'harmonisation de la grille de notation pour l'avancement d'échelon, dans un barème national. »

***Avec le PPCR, nous vivons certainement les dernières promotions sous cette forme !***

## Cette fiche de contrôle syndical concerne les collègues :

**Instituteurs**, promouvables\* sur l'année civile 2017 (promotions possibles entre le 01/01/17 et le 31/12/17)

**Professeurs des Ecoles**, promouvables\* sur l'année scolaire 2016-2017 (entre le 01/09/16 et le 31/08/17)

\* Pour être promuable, il faut avoir accompli le temps nécessaire dans votre échelon actuel. Nous contacter pour tous les détails.

Se-Unsa 54, 4 rue Alfred Mézières BP 53365 Nancy 54000 cedex ou 54@se-unsa.org

Je suis syndiqué(e) au Se Unsa  OUI  NON

NOM : ..... Prénom : .....

- Instituteur
- Professeur des écoles
- PE Hors Classe

Adresse personnelle : .....

Téléphone portable : ..... Courriel : .....

Echelon actuel : ..... depuis le : ..... Promuable au .....<sup>o</sup> échelon, le .....

Note(s) pédagogique(s) obtenue(s) entre les 01/09/2013 et le 31/08/16 : ..... (si plusieurs notes → moyenne)

Si votre note est antérieure au 01/09/2013, correctif de notation ci-dessous : .....

Correctif de	+ 0.25	+ 0.5	+ 0.75	+ 1
Note obtenue entre	01/09/12 et 31/08/13	01/09/11 et 31/08/12	01/09/10 et 31/08/11	avant le 01/09/10

Note (+ correctif) : .....

**Ancienneté Générale de Service (AGS)** : 1 point par année arrondi au point supérieur pour 6 mois.

Instituteurs	AGS au 31/12/16
Professeur des Ecoles	AGS au 31/08/16

vosre A.G.S : .... a .... m .... j

Points d'ancienneté : .....

Toutes les personnes promouvables sont classées par leur barème.

(en cas d'égalité, des discriminants existent en savoir + au 54@se-unsa.org)

**Votre barème**

(note corrigée x 2 + AGS) : .....

**Nous vous informerons de votre promotion (ou non) à l'issue de la CAPD du 15/12/16.**



